



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BENOÎT-LABRE

Avis public d'élection

Avec vote par correspondance

Municipalité : Municipalité de Saint-Benoît-Labre **Date du scrutin :** 2 novembre 2025

Par cet avis public, **Coralie Rodrigue**, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

| | | |
|----------------------|----------------------------------|----------------------|
| Le 19 septembre 2025 | De 8 h 30 à 13 h 00 (en continu) | |
| Le 22 septembre 2025 | De 13 h 00 à 16 h 30 | |
| Le 23 septembre 2025 | De 8 h 30 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 16 h 30 |
| Le 26 septembre 2025 | De 8 h 30 à 13 h 00 (en continu) | |
| Le 29 septembre 2025 | De 13 h 00 à 16 h 30 | |
| Le 2 octobre 2025 | De 8 h 30 à 12 h 00 | De 13 h 00 à 16 h 30 |
| Le 3 octobre 2025 | 9 h 00 à 16 h 30 (en continu) | |

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025 à votre présidente ou président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pouvez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 16 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16 h 30.

- 5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Line Lessard**.
- 6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

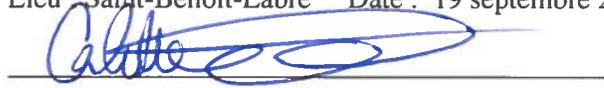
Présidente d'élection

Adresse : 216, route 271, Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0

Téléphone : 418-228-9250, poste 102

Signature

Lieu : Saint-Benoît-Labre Date : 19 septembre 2025



Coralie Rodrigue, Présidente d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, présidente d'élection de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, MRC de Beauce-Sartigan, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 19 septembre 2025, à l'endroit suivant :

- Babillard extérieur, hôtel de ville, 216, route 271

Site internet de la municipalité au <https://saintbenoitlabre.com/>

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Benoît-Labre, ce 19 septembre 2025



Coralie Rodrigue, Présidente d'élection